



SZ/SS

**IVRY**  
S/SEINE

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION

### **AVENUE PIERRE SEMARD (R.D.224)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'avis émis sur cette pétition par le Département du Val de Marne gestionnaire de la voie,

VU l'arrêté municipal du 7 mai 2024 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris avenue Pierre Sémard par l'entreprise SEPA Travaux Publics – 31 avenue de Meaux – 77470 Poincy, agissant pour le compte de RDC Maître d'Œuvre – 30 rue Pierre Brasseur – 77100 Meaux (réfection du trottoir et création d'un bateau d'accès),

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **avenue Pierre Sémard au droit des n°21/25** jusqu'au **21 mai 2024 à 18 heures** :

- **Neutralisation du trottoir** : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées provisoires
- **Neutralisation ponctuelle de la voie de circulation** pour chargement/déchargement,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

**IVRY**  
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des sapeurs-pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Entreprise SEPA Travaux Publics – 31 avenue de Meaux – 77470 Poincy.

FAIT EN MAIRIE, LE 14 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueur  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 14 MAI 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon